



REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ANSE**

Séance du 30/10/2023

**OBJET : Installation de modulaires provisoires pour l'Ecole Maternelle Paul Cézanne –
Autorisation pour déposer le dossier d'autorisation de travaux (AT) pour un ERP
(établissement recevant du public)**

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 25

Nombre d'exprimés : 27

Date convocation 24/10/2023

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le trente octobre deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

Etaient présents :

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Claire ROSIER, Xavier FELIX, Marie-Claire PAQUET, Luc FERJULE, Nathalie HERAUD, Max DURMARQUE, Liliane BLAISE (maire-adjoints)

Christophe MONTANTEME, Marie-Hélène BERNARD, Karim MOYENIN OUARDI, Pascal ANTHOINE, Emmanuelle SCHARFF, Pierre REBUT, Ludivine CHIERICI, Fabrice MORICHON, Roseline MHARI AGOURRAME, Stéphane DUTHEIL, Sandrine TROUSSIEUX, Christophe DEBIZE, Carine RANSEAU, Gilbert PRIGENT, Bruno PONNET, Ouda MECHAIN,

Procurations :

Céline BABUS à Emmanuelle SCHARFF

Didier RICHERD à Daniel POMERET

Excusés

Linda BEGGUI

Alexis VERMOREL

Bénédicte ROGER-CERTHOUX Directrice Générale des services assiste au conseil en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Jean-Luc LAFOND est désigné secrétaire de séance.

Daniel POMERET expose que suite à de grosses infiltrations d'eau par la toiture de l'Ecole Maternelle Paul Cézanne, les plafonds de cette dernière menacent de s'effondrer.

Par mesure de sécurité, il a été décidé en urgence d'installer des modulaires pour transférer cette école et permettre la continuité de la scolarité des enfants dans de bonnes conditions.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de déposer un dossier d'autorisation de travaux pour un ERP pour les travaux correspondant.

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents

1°) AUTORISE Monsieur le Maire à déposer le dossier d'autorisation de travaux (AT) pour un ERP (établissement recevant du public) pour l'installation de modulaires provisoires pour l'Ecole Maternelle Paul Cézanne

2°) CHARGE Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Rendue exécutoire le
Par transmission en Sous-préfecture
et affichage en Mairie.

Le Maire,
Daniel POMERET



Le secrétaire

